



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 17 décembre 2024

Délibération

N° 24.205.4

En exercice ... 37

Présents 25

Votants 31

Pour 31

Contre 0

Abstention 0

**PÔLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE - SERVICE ACTION
CULTURELLE**

**ADHÉSION À L'ASSOCIATION RÉSEAU PYRAMID -
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 11/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre

Et le 17 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Michel Galabru » de la commune de Nissan-Lez-Ensérune, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

25 Conseillers communautaires présents : monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET.

6 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Serge BACCOU (représenté par monsieur Robert SENAL), madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), madame Nathalie PIQUES (représentée par monsieur Christian SEGUY), madame Mireille TORTES (représentée par monsieur Alain CASTAN), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC), monsieur Philippe VIDAL (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT).

6 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Marcelle COUDERC.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 17 décembre 2024

Adhésion à l'association Réseau Pyramid – Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu l'avis de la commission « Culture » du 4 décembre 2024 ;

Considérant que depuis 1990 l'Association Réseau Pyramid fédère un nombre croissant de petites et moyennes structures de spectacles vivants de l'Occitanie, situées en grande majorité dans des villes de moins de 20 000 habitants ou en milieu rural ;

Considérant que ces structures de formes et de statuts divers se sont regroupées au sein d'un réseau régional fonctionnant sur des principes mutualistes et de capitalisation des expériences ; que Réseau Pyramid est un espace immatériel de réflexion, d'aide à la création, d'aide au développement de nouvelles structures de spectacles et de soutien à la création artistique en région ;

Considérant que la participation à l'organisation des tournées des équipes artistiques promues par le réseau permet de mettre en place une mutualisation des frais d'hébergement et de déplacements et donne accès à des abattements négociés sur les prix des spectacles ;

Considérant que l'adhésion à l'association Réseau Pyramid permettra à La Domitienne de se positionner au sein de réseaux culturels reconnus sur le territoire régional et que cette démarche s'intègre pleinement dans le cadre du développement de la politique culturelle intercommunale actuellement mise en place ;

Considérant que le montant de l'adhésion s'élève à un maximum de 440 € pour l'année 2025 ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CASTAN, 2^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE l'adhésion de La Domitienne à l'association Réseau Pyramid.

II. PRÉCISE que le montant de la cotisation pour l'année 2025 s'élèvera au maximum à 440 €.

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV. PRÉCISE que les crédits afférents feront l'objet d'une proposition d'inscription au budget de l'exercice 2025 au chapitre prévu à cet effet.

V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **24 DEC. 2024**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

24 DEC. 2024

Signature du secrétaire de séance :

Marcelle COUDERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Couderc', written over the printed name of the secretary.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20241217-DELIB_24_20